

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le vendredi 7 juillet 2023,

Tranquillité et ordre public

Pour assurer la sécurité des personnes et des biens et prévenir de graves troubles à l'ordre public, Maurice BARATE, préfet du Cher, proroge les arrêtés préfectoraux applicables dans toutes les communes du département pour interdire temporairement :

- la vente, le transport et l'utilisation d'articles pyrotechniques, d'hydrocarbure au détail, d'acides, de produits inflammables, chimiques ou explosifs dans le département du Cher du vendredi 7 juillet 2023 à 18h00 au lundi 17 juillet 2023 à 18h00 ;
- le port et le transport d'armes, toutes catégories confondues, de munitions et d'objets pouvant constituer une arme par destination du vendredi 7 juillet 2023 à 18h00 au lundi 17 juillet 2023 à 18h00.

D'autre part, et au regard de l'impact des violentes manifestations et les dégradations qui s'en sont suivies sur l'activité commerciale, Maurice BARATE, préfet du Cher, accorde une dérogation au repos dominical pour tous les établissements de commerce de détail du département du Cher le dimanche 9 juillet 2023.

Contact presse
Bureau de la représentation de l'État et de la communication

Tél : 02 48 67 34 36
Mél : pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES CEDEX